

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 septembre à 18 h 30

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Mur de

Sologne,

dûment convoqués individuellement et par écrit,

le 6 septembre 2024,

se sont réunis en session ordinaire,

à la Salle de l'Aire de Loisirs, sous la présidence

de Monsieur Yves VILLANUEVA,

Président du CCAS

Étaient présents : M. Yves VILLANUEVA, Mme Vanessa CHAUEAU, M. Jean-Luc COUTAN, Mme Marie-Astrid FROMET, M. Pierre-Yves BAGARRE, Mme Sylvie CESSAC, Mme Odile VALVASON, Mme Aline LUSSAN, Mme Françoise DAVID, Mme Marie-Christine CHAMP, Mme Jeannine JEANBLANC, Mme Florence BLIN,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absent ayant donné procuration :**

Mme Françoise BLOCH donne procuration à Mme Françoise DAVID

**Étaient excusés :**

M. Teddy LELONG, M. Jérôme FERRE, M. Philippe GUITTIER, M. Thierry MASSONNEAU.

**Secrétaire de Séance :** Mme Sylvie CESSAC

**DELIBERATION N°2024/6 : DEPLACEMENT SALLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT que le lieu de réunion du conseil d'administration est défini est actuellement à la salle de l'aire de loisirs,

CONSIDÉRANT qu'il sera plus facile d'organisation de réunir les membres du conseil d'administration en mairie, il est proposé que les réunions se tiennent à compter du prochain conseil d'administration et jusqu'à nouvel ordre en mairie – salle des mariages – 3 square de Lattre de Tassigny.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** que les réunions de conseil d'administration se tiennent à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre en mairie – salle des mariages – 3 square de Lattre de Tassigny.



Fait et délibéré le 16 septembre 2024

La Vice-Présidente,

Vanessa CHAUEAU